



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VISKER
2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15 Octobre 2018

Présents : Marcel BOURIETTE - Michel CAZALAS - Karine DOMEQ-MIQUEU - Jonathan DOMEQ Stéphane JOLY - Didier MEDAILLON - Alain MONTEGUT- Gérard NOGUE — Eric POIROUX - Maryse VERDOUX

Excusée : - Anne NICOLAU

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Décision modificative
- Transfert de compétence GeMAPI
- Projet boxe américaine
- Questions diverses

I – Décision modificative

Madame le Maire explique :

Suite à une erreur d'écriture concernant les dépenses liées à la reconstruction de la caserne des pompiers de Tarbes, il est nécessaire de procéder aux ajustements d'écriture suivants :

Compte 1687 : + 1639 €

Compte 20412 : - 1639 €

Approuvé à l'unanimité des présents.

II – Transfert de compétence GeMAPI

Mme le Maire explique la nécessité, par obligation nationale, de prendre la compétence GeMAPI (gestion des Milieux aquatiques et prévention des inondations) mais précise que cette compétence peut être transférée à la CA TLP qui elle-même la délègue à un syndicat.

Elle précise que le conseil communautaire de la CA TLP a déjà délibéré en ce sens et propose donc au conseil municipal d'approuver le transfert de compétence GeMAPI à la CA TLP.

Proposition approuvée à l'unanimité des présents.

III – Projet de boxe américaine

Mme le Maire informe le conseil du projet d'activité « boxe américaine, full contact et kickboxing » présenté par Sébastien ABBADIE, originaire de Layrisse, auto entrepreneur suivi par la pépinière d'entreprise CRESCENDO et qui souhaite développer son activité dans la salle des fêtes de Visker (le mercredi soir et le vendredi soir).

Elle précise qu'après en avoir parlé avec l'équipe du foyer, cette dernière ne souhaite pas prendre cette nouvelle activité dans le cadre du foyer et propose donc au conseil municipal de prêter la salle des fêtes à Mr ABBADIE, moyennant une indemnité chauffage identique à celle des archers (100 € par an) pour lui permettre de démarrer.

Elle précise que Mr ABBADIE n'a pas besoin de local de stockage et est en possession des diplômes et assurance correspondant à la mise en place de son activité.

Acceptée à l'unanimité des présents et des représentés.

IV – DIVERS

- Mme le Maire fait part d'une réflexion amenée par Mme ARGENTIN concernant la non prise en compte de notre environnement dans notre quotidien et qui souhaite sensibiliser tout un chacun (utilisation de désherbant, augmentation exagérée de la taille de la commune, place du village trop minérale ...)
- Mme le Maire rappelle que la décharge est une décharge de matériaux inertes utilisable par les particuliers, et non les entreprises ...
- Mme le Maire fait part de l'intervention d'une personne non viskeroise concernant les conditions de vie d'un administré qui vient d'être hospitalisé et rentre chez lui sans électricité. Cette personne s'inquiète de son devenir et interpelle la municipalité : est-ce normal en 2018 ? Mme le Maire lui a répondu qu'e ce Mr habite un abri de jardin pour lequel jamais un permis de construire une maison à usage d'habitation n'a été délivré et que amener l'électricité chez lui créerait un précédent engageant la commune pour les granges et autres bâtisses excentrées ...
- PLUI : Michel CAZALAS demande à évoquer le problème de la suppression de terrains constructibles aujourd'hui, en particulier ceux appartenant à une famille particulièrement lésée ... Mme le Maire rappelle que ce problème a déjà été longuement évoqué pendant les différentes réunions concernant le PLUI et rappelle aussi l'obligation de restreindre la surface constructible à Visker à 2 ha (comprenant les « dents creuses »)
Elle rappelle aussi qu'une enquête publique aura lieu pendant laquelle les personnes pourront exprimer leur avis ...
Elle précise aussi qu'elle a reçu la famille en question et leur a expliqué le problème ...
- Travaux 2018 : Mme le Maire précise que le prochain conseil déterminera les travaux à réaliser (réfection du camin dera Gela entre autres ...)
Elle explique aussi que le projet d'enfouissement des réseaux entre l'école et l'église est avancé.
S'en suit une discussion concernant le manque d'information concernant ce projet ...
- Karine DOMEQ-MIQUEU précise que le pont dont elle avait parlé n'est toujours pas réparé.
Mme le Maire lui répond qu'elle va rappeler l'entreprise.

Fin de la séance à 23h

Vu par nous, Maire de la commune de VISKER

Pour être affiché le 5 juillet 2018 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Visker
le 18 octobre 2018.
Le Maire
Maryse VERDOUX

